

<http://www.lembach.fr>

LEMBACH - MATTSTALL

Wàs gïbt's nejes ? Quoi de neuf ?

- Août 2025 -



Le mot du Maire

Cher(ère)s habitant(e)s de Lembach, Mattstall et Pfaffenbronn,

L'année 2025 sera marquée par de très nombreux chantiers. Certains sont achevés, certains sont en phase d'achèvement, d'autres sont en cours et d'autres enfin sont encore à venir. Jamais autant de chantiers d'envergure n'avaient été engagés en parallèle sur notre territoire. Cette dynamique, nous la devons à une volonté affirmée : celle de préparer l'avenir de notre village, de valoriser notre cadre de vie et de renforcer nos infrastructures.



Les travaux au niveau du camping communal portés par la régie du Fleckenstein sont désormais achevés. La nouvelle passerelle rencontre un vif succès et est très appréciée par les touristes et les habitants de la région, preuve que notre ambition d'améliorer les circulations douces et l'accueil touristique était fondée. Le taux de location des « ÜTE » au camping du Fleckenstein dépasse nos espérances et le retour des locataires (essentiellement des Allemands à ce jour) est excellent.

La fréquentation du camping et celle de l'aire de jeux est en constante augmentation.

Les travaux qui permettront de recréer la continuité écologique et sédimentaire de la Sauer devraient débuter en fin d'année, si l'Etat ne demande pas d'études complémentaires. Ce projet est porté par le SDEA, pour le compte de la commission GEMAPI, témoignage de notre engagement environnemental concret. Il permettra d'améliorer sensiblement la qualité de l'eau de l'étang du Fleckenstein. Lors de ces travaux, la passerelle d'accès à l'îlot central sera réhabilitée, le cheminement piétons et cyclistes sera terminé à hauteur de l'aire de jeux et l'arrêt de bus devant le camping sera sécurisé, tout comme la portion de route à cet endroit. L'ouvrage d'art de la source du Dentelthal qui passe sous la route devra être refait. Par ailleurs, pour améliorer la sécurité à ce niveau, j'ai proposé l'étude d'un passage piétons sous la route qui permettrait de relier le parking au camping et à l'étang.

Les travaux de sécurisation et de restauration de la balustrade sur le parvis de l'Eglise catholique, ainsi que ceux du Calvaire en contre-bas, ont été réalisés fin 2024 et traduisent notre attachement aux racines de notre village. La peinture et l'aménagement du jardin ont été effectués au printemps 2025 ainsi que le nettoyage des escaliers. Ces travaux ont été subventionnés par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la Fondation du Patrimoine. La Paroisse catholique a également participé au financement.



Les travaux de mise aux normes de la mairie imposés depuis de nombreuses années, associés au chantier de la nouvelle bibliothèque ont débuté en début d'année. Ce chantier est actuellement au ralenti dès lors que le bureau de contrôle n'a pas validé les fondations du futur ascenseur d'accès au premier étage de la mairie, le sous-sol du bâtiment s'avérant insuffisamment stable. Des sondages supplémentaires ont été demandés. Les ouvriers ont été amenés à creuser manuellement une cavité de 6 m² sur 2 mètres de profondeur dans la cave de la mairie. Il sera probablement nécessaire de descendre jusqu'à 7 mètres de profondeur afin de sécuriser le futur ascenseur. Les solutions sont recherchées avec détermination, car rendre nos bâtiments accessibles et fonctionnels n'est pas une option : c'est une exigence de service public.

Malgré ces aléas, les travaux d'isolation se poursuivent dans les bâtiments : isolation de la salle de la musique et des anciennes douches, étanchéité des toilettes publiques. Les sanitaires seront rénovés afin d'optimiser le nettoyage mais également pour sécuriser les lieux et éviter tout vandalisme. Il n'existera plus qu'une porte d'accès, laquelle pourra être contrôlée à distance.



Notre réseau routier connaît, lui aussi, une transformation en profondeur : les travaux de voirie au niveau de la rue du Disteldorf et de la rue de Mattstall sont quasiment terminés, à l'exception de la signalétique et des derniers aménagements au niveau des espaces verts. Les travaux de la rue de l'Est se sont terminés par la pose des enrobés le 16 juillet dernier. Depuis cette date, les équipes se concentrent sur la rue de la Haute Vienne et le Quai du Heimbach. De lourds travaux de renforcement des berges du Heimbach devront être entrepris dans le respect des contraintes imposées par la police de l'eau.

Un grand MERCI aux riverains de ses différents axes qui ont subi des nuisances au cours de ces chantiers, MERCI pour leur patience, leur amabilité et leur prévenance vis-à-vis des ouvriers des différentes entreprises qui sont intervenues. L'ensemble des travaux au niveau de ces rues devrait se terminer avec la fin de l'été.

À l'issue de ces chantiers, nous disposerons d'infrastructures modernisées, plus sûres et plus respectueuses de l'environnement, grâce aux techniques utilisées pour la stabilisation des berges et la gestion des eaux pluviales.

L'école n'est pas oubliée : les travaux de réfection du parking de l'école ont débuté. Une citerne de récupération des eaux de pluie d'une capacité de 25 m3 avec surverse dans un bassin d'infiltration sera enterrée sous ce parking, un geste simple et écologique. Cette eau stockée pourra être utilisée par notre équipe technique communale pour l'arrosage des fleurs et ainsi éviter de puiser dans le réseau.

Ces travaux étaient programmés à l'été 2024 mais ont été reportés en raison du chantier au niveau du pont à la hauteur du Liebfrauenthal. Ils devront être terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

Les travaux de la station d'épuration, démarrés à Pâques, devraient durer 18 mois environ. Cette infrastructure, essentielle à la qualité de notre environnement, mobilise des savoir-faire locaux. Je salue au passage la continuité familiale de l'entreprise ROTT, dont le père a participé à la construction de la station d'épuration il y a 40 ans, et le fils aujourd'hui est en charge du suivi du chantier – et répond aux normes les plus exigeantes.

À ce jour, les contraintes de sol identifiées dans les études préliminaires s'avèrent exactes et le chantier avance normalement. La nouvelle station terminée, l'ancienne sera démantelée et six bassins de séchage des boues d'épuration, plantés de roseaux seront aménagés à la place.

À l'automne 2025, nous réaliserons la rénovation de la conduite d'assainissement et de la conduite pluviale derrière le bâtiment de la gendarmerie, et ce en accord avec les différents propriétaires, pour un coût estimé à plus de 300 000 euros. Ces travaux sont rendus nécessaires par l'effondrement de la conduite à plusieurs endroits.



Cet hiver, débiteront les travaux d'interconnexion en eau avec Mattstall. Une nouvelle conduite sera posée depuis la route de Woerth, assurant ainsi une sécurisation au niveau des deux villages. Cette pratique est utilisée de façon systématique dans de nombreuses autres communes. Ces travaux seront suivis par la rénovation du réservoir de Mattstall, de la chambre de répartition et des deux sources.

Nous profiterons de ces travaux pour poser un réseau d'assainissement au niveau des dernières maisons de la route de Woerth, qui bénéficient encore d'un assainissement individuel.

L'ensemble de ces projets représente un investissement conséquent : plus de 10,5 millions d'euros.

Mais grâce à une gestion rigoureuse et à la recherche active de subventions, seulement 1,3 millions d'euros seront directement supportés par la commune. Pour les financer, des emprunts ont été sollicités, plaçant ainsi l'endettement de la commune de Lembach à 800 €/habitant.

Lors du vote du budget 2025, le conseil municipal a proposé une hausse des différentes taxes, en limitant l'effort fiscal à 5%, ce qui reste mesuré. Les taxes n'avaient pas été revalorisées depuis 2017. Eu égard aux investissements réalisés dans notre commune, cet effort paraissait nécessaire. Malgré cette augmentation, nos taux restent inférieurs à la moyenne des communes voisines.

Je tiens à souligner que sans la mobilisation de nos partenaires institutionnels : l'Etat qui s'engage pour près de 950 000 euros, l'agence de l'eau pour 1,5 millions d'euros, la région Grand Est pour 900 000 euros, la Collectivité Européenne Alsace pour 100 000 euros, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn qui participe également au financement à hauteur de 5,5 millions d'euros, ces projets n'auraient pas été possibles. Plus de 8 millions d'euros de subventions et participations externes sont venues soutenir notre effort local.

En parallèle de tous ces chantiers, nous travaillons à une légère modification du PLU avant le futur PLUi dans le cadre de la Loi Notre. Ce PLUi nécessitera une révision complète des PLU de toutes les communes, pour se mettre en conformité avec la loi ZAN.



Notre stratégie vise aussi l'avenir démographique du village. Dans ce contexte, une étude de faisabilité est engagée pour la création d'un nouveau lotissement en amont de la rue du Steinacker, dans une zone 1Aub inscrite au PLU depuis 2010 ; offrir des terrains constructibles à nos jeunes ménages est un enjeu prioritaire pour maintenir la vitalité de notre commune.

Enfin, la communauté de communes quant à elle prévoit des travaux au niveau du Château de Fleckenstein avec la transformation du parcours du Château des Défis. La modernisation du Château des Défis et du P'tit Fleck, dont les travaux débiteront à l'automne 2025 pour se terminer avant l'ouverture de la saison 2026, confortera notre position de destination touristique incontournable à l'échelle du Nord-Alsace.

Le montage de ces différents dossiers a été long pour certains, fastidieux pour d'autres et souvent complexe et a demandé un investissement important en temps comme en énergie. Mais au regard des résultats obtenus, ces efforts n'ont pas été vains.

C'est notre village qui en bénéficie aujourd'hui : revalorisé, redynamisé, il mérite pleinement ces améliorations. Préserver notre patrimoine communal et entretenir nos infrastructures est un devoir collectif, et nous devons continuer à œuvrer en ce sens.

Schener Sommer
Respectueusement,
voire maire, Christian TRAUTMANN

Mattstall

Le printemps et le début de l'été remettent un peu de couleur dans nos campagnes et dans nos cœurs. Merci pour votre participation au fleurissement que les touristes apprécient à l'unanimité.



Au village, les fenêtres et portes du logement communal ont été changées. La réhabilitation de la salle de l'ancienne école est programmée courant de l'année. Certains ne respectant rien, nous serons obligés de rédiger un règlement strict pour l'utilisation de la place de dépôt de bois de taille en forêt. En cas de non-respect, l'entreprise de broyage n'assurera plus la prestation gratuitement.

Lors de la journée de travail qui a eu lieu courant avril, une trentaine de participants ont taillé, nettoyé, ramassé les déchets des autres, et construit un mur en colombage. Un grand merci à eux.



L'association S'Blumedarfel, moteur de l'animation de Mattstall, organise une marche gourmande le **dimanche 31 août 2025**, sur inscription. Pour les non marcheurs, il est possible de venir manger sur la place du village. Musique et activités pour les enfants animeront cette journée.

Infos et réservations à sblumedarfel.mattstall@yahoo.com ou au 06.29.63.62.08 (après 18h).

La commune a une pensée pour nos malades, en leur souhaitant un prompt rétablissement. Johnny, dans sa chanson « **Vivre pour le meilleur** » vous incite à aimer et aimer vivre.

Bel été à toutes et tous.
Charles Suss

Budget primitif 2025

Budget principal COMMUNE			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	1 582 468,24 €	Fonctionnement	1 582 468,24 €
Investissement	2 330 344,97 €	Investissement	2 330 344,97 €
TOTAL	3 912 813,21 €	TOTAL	3 912 813,21 €

Budget CAMPING			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	509 339,01 €	Fonctionnement	509 339,01 €
Investissement	565 403,64 €	Investissement	565 403,64 €
TOTAL	1 074 742,65 €	TOTAL	1 074 742,65 €



SMICTOM : contrôle des bacs de tri



Commune de Lembach
Contrôle réalisé le : 12/05/2025

Listes des rues contrôlées : rue de Wingen - rue Steinacker - rue du Réservoir - rue du Nord - rue des Ecoles - rue des Savetiers - rue du Wiede - rue de l'Est - rue des Prés - rue de la Haute ienne,

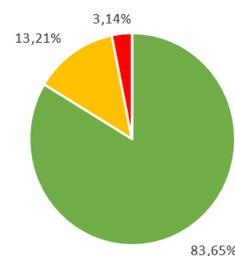


Nombre total de bacs contrôlés : 159
 Nombre de bon tri : 133
 Nombre d'erreurs : 21
 Nombre de refus : 5

Nature de erreurs : *imbriqués, papiers à usage unique, cabas, sacs fermés, objets plastiques, serviettes hygiéniques, nappes en plastique, textiles.*

Les ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets repassent dans le mois qui suit chez les usagers ayant eu leur bac refusé pour leur expliquer la nature des erreurs. En cas d'absence de la personne, un courrier accompagné des consignes de tri sera laissé dans la boîte aux lettres.

Résultats :



Une nouvelle station d'épuration

Dans le cadre des compétences du petit et du grand cycle de l'eau de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn transférées au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), les commissions locales Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'Eau ont engagé plusieurs opérations sur le territoire de la Commune de Lembach.

Nouvelle station d'épuration de Lembach

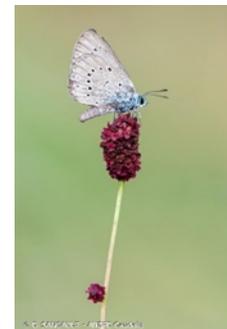


Les travaux de la nouvelle station d'épuration ont démarré début 2025 pour une durée de 22 mois. Pour rappel, les années 2022 et 2023 ont été consacrées aux études techniques et environnementales pour ensuite lancer fin 2023 la consultation des entreprises et attribuer les marchés de travaux en avril 2024 au groupement d'entreprise SOURCE, ROTT TP, WOLF Système pour un montant de 2.630.000€HT. Le permis de construire a été déposé en août 2024 et a été approuvé en décembre. L'année 2024 a été également mise à profit pour optimiser le plan de financement des travaux en renouvelant les demandes de subventions qui étaient jusqu'à présent restées infructueuses. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse apportera son soutien financier à la construction du nouvel ouvrage à hauteur de 354 000 €.

La capacité de la nouvelle station sera augmentée de 1461 à 1870 équivalents habitants et le débit nominal passera de 30 m³/h à 80 m³/h pour traiter davantage de pollution par temps de pluie avec une vidange coordonnée des bassins de pollution existants sur le réseau d'assainissement unitaire. Les installations comporteront un bassin d'aération de 548 m³ et un clarificateur de 177 m² (530m³) pour traiter les effluents et la préserver la qualité de la Sauer vers laquelle les eaux épurées seront rejetées. Les boues extraites lors du processus de traitement des eaux usées seront quant à elles pompées vers 6 lits de séchages plantés de roseaux d'une surface totale de 870 m². Les boues y seront minéralisées avant d'être valorisées en épandage agricole.

L'optimisation des consommations électriques a été au cœur de l'élaboration du projet avec les entreprises afin de répondre aux enjeux d'économies d'énergie. Ainsi, outre la construction d'un bâtiment technique BBC (basse consommation), les équipements les plus économes de la station ont été choisis en fonction de leur efficacité énergétique (IE3 et IE4). Un dispositif de production électrique par panneaux photovoltaïques de 9 kWc est également prévu.

Afin de limiter son impact sur les zones naturelles, la nouvelle station d'épuration sera construite dans l'emprise clôturée des installations existantes qui seront démolies à l'issue de l'achèvement des nouveaux ouvrages. Les espaces verts seront plantés d'un mélange de graines caractéristiques des prairies humides locales de manière à créer les milieux favorables à la vie et la reproduction des papillons « Azurés de la Sanguisorbe et des paluds ». Le SDEA a d'ailleurs dans le cadre de ce projet adhéré à la charte « Refuge pour les Azurés » avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace.



La nouvelle station d'épuration de Lembach, Un refuge pour les azurés

Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

En 2024, dans le cadre de la programmation de travaux de requalification de plusieurs voiries de la commune de Lembach (rues de Disteldorf, de Haute-Vienne, Quai du Heimbach et Rue de l'Est), le SDEA a réalisé des travaux de réhabilitation par chemisage des conduites des réseaux d'assainissement. Ces travaux ont été réalisés sans ouvrir de tranchée, en insérant un tube en matière plastique dans les conduites. D'un montant de 165.000€HT, ces travaux ont bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'élimination des eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et engendrent des coûts supplémentaires de pompage et d'électricité conséquents. Début 2025, toujours dans le cadre des programmes communaux de voirie, le SDEA a procédé au renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de l'Est sur environ 530m pour un montant de 215.000€HT.

En septembre 2025, le SDEA prévoit de renouveler et de renforcer le collecteur d'assainissement route de Bitche, en contrebass de l'ancienne gendarmerie. Ce collecteur reprend les effluents de toute la partie nord de Lembach en périphérie du Carrefour Market et est posé dans les champs entre la Sauer et les maisons de la route de Bitche. Le réseau existant présente plusieurs défauts provoquant sa mise en charge et son débordement et est très difficile d'accès pour les camions de curage du SDEA. En plus des travaux de renforcement du réseau, un chemin d'accès sera réalisé pour faciliter son entretien.

En 2024, le SDEA a engagé la réflexion d'une conduite d'interconnexion d'eau potable entre Lembach et Mattstall et de la réhabilitation des ouvrages de production et de stockage d'eau potable de Mattstall. Cette interconnexion a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable du centre-bourg et de son annexe. En 2025, le SDEA réalisera les études environnementales nécessaires à la pose de la canalisation d'interconnexion en zone protégée Natura 2000.

Fin 2025, le SDEA engagera également les études pour la mise en œuvre de l'assainissement collectif de la zone d'activités et des habitations de la route de Woerth, à l'entrée sud de la commune. Ce secteur n'est pas encore desservi par les réseaux d'assainissement, mais le projet de conduite d'interconnexion d'eau potable entre Lembach et Mattstall en cours de réflexion permettra de mutualiser et d'optimiser les travaux de terrassement pour la pose des réseaux d'eau et d'assainissement.

Restauration de la continuité écologique au droit de l'étang du Fleckenstein à Lembach



Le projet de restauration de la continuité écologique de la Sauer a pour objectif de lutter contre le réchauffement de la rivière, réduire l'ensablement du plan d'eau et pérenniser la qualité des eaux de baignade. Un bureau d'études spécialisé pour ces aménagements a été recruté en début d'année 2024 et a piloté en fin d'année les études géotechniques nécessaires au dimensionnement des ouvrages. Le projet sera finalisé courant 2025 et les consultations des entreprises au second semestre 2025 et envisager une réalisation des travaux sur 2025 et 2026.

Ce projet environnemental a été complété par des projets communaux d'aménagements d'infrastructures de tourisme et de loisir sur l'étang du Fleckenstein.

Protections contre les ruissellements

Le bassin versant de la Sauer couvre un secteur à la topographie relativement marquée caractéristique des Vosges du Nord. Ces singularités géographiques couplées à l'urbanisation, accentue les phénomènes de ruissellements et de coulées d'eau boueuses que subit localement la commune de Lembach depuis plusieurs années.



Pour protéger les communes du Territoire de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn contre le risque de ruissellement, la commission locale SDEA Grand Cycle de l'Eau a engagé depuis 2023 une étude sur les bassins versants de la Sauer et du Seltzbach dont les premiers résultats des modélisations hydrauliques ont été livrés en 2024. Les secteurs identifiés sensibles au ruissellement se situent en rive droite de la Sauer, au Nord de la Commune au niveau de la rue de Wingen et au Sud sur le bassin du Heimbach au niveau des rues de l'Est et du Réservoir.

Des propositions d'aménagements visant sur ces secteurs à limiter les phénomènes d'inondation sont en cours d'élaboration en s'appuyant sur les solutions les plus naturelles et durables possibles. En fonction de la période de retour de protection recherchée (2 ans, 30 ans, 100 ans), les aménagements combineront des fossés à redents, des merlons plantés, des marres tampons, des renforcements de busage et le cas échéant un ouvrage de rétention.

Gestion des eaux pluviales



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

La **Gestion Durable des Eaux Pluviales** consiste à gérer l'eau prioritairement par **infiltration en minimisant les ruissellements** et ainsi l'engorgement du réseau d'assainissement. Il n'est plus question de créer des ouvrages exclusivement dédiés à la gestion de l'eau (tels que des tuyaux ou des bassins) mais d'attribuer une **nouvelle fonction hydraulique aux espaces existants en infiltrant au plus près la goutte d'eau** : végétalisation des centres urbains pour le confort de tous et au profit de la biodiversité, mise en place de revêtements ou pavés

perméables dans les quartiers plus denses des communes, réaménagement et végétalisation des cours d'écoles qui favorisent également le bien-être des enfants.

Cette nouvelle approche est une réponse au dérèglement climatique et à l'urbanisation croissante des villes. Réintroduire la nature en ville, lutter contre les îlots de chaleur ou recharger les nappes constituent des défis majeurs portés par la gestion durable des eaux pluviales.

Contribuez vous aussi à la préservation de l'eau en adoptant des gestes simples



Limiter les surfaces imperméabilisées en privilégiant des zones végétalisées et des revêtements perméables tels que des pavés infiltrants, des dalles aux joints engazonnés ou des résines poreuses.



Opter pour **des cuves de récupération des eaux pluviales** afin de réutiliser cette eau pour arroser votre jardin ou nettoyer vos outils et votre véhicule.



Déconnecter vos gouttières du réseau et laisser les eaux pluviales provenant de votre toiture s'infiltrer dans votre terrain, permettant ainsi la recharge des nappes. Une campagne est actuellement en cours pour aider la déconnection de vos gouttières.



Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le guide pratique « **Gestion des eaux pluviales ; Conseils et recommandations** » sur le site internet du SDEA <https://www.sdea.fr>

Nouveaux aménagements du camping du Fleckenstein



C'est lors de la Fête du Vélo, le 18 mai dernier, que nous avons officiellement inauguré l'ensemble des aménagements réalisés au niveau du camping, avec un temps fort : l'ouverture de la nouvelle passerelle qui permet à nouveau de faire le tour complet du plan d'eau.

Cette inauguration, portée par la commune mais organisée dans le cadre d'une manifestation communautaire, témoigne de la nécessité d'un travail étroit entre notre commune et la Communauté de Communes. C'est aussi un symbole fort : inaugurer un projet transfrontalier lors de la Fête du Vélo, événement franco-allemand, souligne notre

engagement dans la coopération avec nos voisins d'outre-Rhin, dans un contexte marqué cette année par les commémorations du 80e anniversaire de la Libération et de l'Armistice.

Ces aménagements participent pleinement à l'attractivité touristique de notre commune et de tout le territoire. Pas besoin de multiplier les créations de sites : en valorisant et renforçant l'existant, nous évitons les risques liés au surtourisme tout en offrant une expérience de qualité à nos visiteurs.

Un chantier important en deux grandes phases

Le projet s'est déroulé en deux opérations principales :

- **La première** a débuté par l'installation des ÜTE le 22 février 2023. Trois habitations de 25 m² (4 personnes) et une unité familiale avec une extension enfant de 5 m² ont été installées après un travail préparatoire complexe, notamment la pose de micropieux par l'entreprise Lambert, suivie de la pose des structures par l'entreprise SOLLER, avec des contraintes de sol non identifiées par les études de sol.



- **La deuxième phase**, qui s'est déroulée en deux temps :

- **De février 2023 à fin 2024** ; la pose d'un nouveau réseau d'eau, d'assainissement ainsi que d'un nouveau réseau électrique, les réseaux existants étant obsolètes, ce qui a permis d'alimenter les Ütes, les blocs sanitaires et de moderniser l'éclairage public. Ces travaux ont été menés notamment pour réduire les fuites, diminuer les coûts de fonctionnement et limiter la pollution lumineuse. Ils ont été rendus complexes par des conditions météorologiques difficiles, des contraintes de terrain, et des pénuries de matériels électriques, notamment sur des composants de bornes électriques que les sociétés intervenantes ont dû gérer.

- **Depuis février 2025** : la phase d'embellissement avec l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux, en forme de bateau échoué sur la berge, la création d'un terrain de volley et d'un espace de pétanque, la pose de la passerelle en aluminium de 12 mètres, et les plantations dans les différents secteurs du camping.

L'entreprise COLAS s'est occupée des travaux de terrassements, la Société SIRCO, des micro pieux et de la passerelles, SIGNASOLUTION était en charge de l'installation de l'aire de jeux et la Société GOTTRI des plantations.

L'organisation du chantier a représenté un véritable défi : Pour des raisons de sécurité, il fallait travailler hors de la période d'ouverture du camping. Ce choix a conduit les équipes à intervenir principalement en saison hivernale, une période compliquée compte tenu de la configuration du site – situé en fond de vallée, dans une zone humide et peu accessible.

Le coût total de cette deuxième opération s'élève à **1 024 327 €**, financés à hauteur de **430 000 €** par le **Plan Avenir Montagne** et de **326 036 €** par la **Région Grand Est**.

Financement : un projet ambitieux, des aides précieuses



L'ensemble des travaux, comprenant l'acquisition et l'aménagement intérieur des ÜTE s'élève à **1 363 000 € HT**,

Ce montant a été financé à :

- 50 % par l'Etat (Plan Avenir Montagne)
- 24% par la Région Grand Est
- 26 % à la charge de la commune.

Un tel niveau de subventions sera de plus en plus difficile à obtenir dans les années à venir. Notons que cette part communale est financée non par les impôts, mais par les bénéfices générés par l'exploitation du camping, structure gérée en régie municipale. Cet investissement raisonné et productif contribuera ainsi directement à la vitalité économique de notre village, en soutenant notamment les commerces et restaurants locaux.

Quelques chiffres ;

- 974 arbres et arbustes plantés
- 3100 m² de semis
- 287 abattages et dessouchages de haies, d'arbustes et arbres morts
- 172 mètres linéaires de clôtures

- 250 mètres linéaires de réseau d'adduction d'eau potable renouvelé ou créé
- 450 mètres linéaires de réseau eaux usées renouvelées
- 1800 mètres linéaires de fourreaux et câbles électriques posés en tranchée permettant le renouvellement et la mise en conformité du réseau alimentant les bornes électriques, l'éclairage du camping et les hébergements ÜTE
- Plus de 20 luminaires et 20 bornes électriques remplacées
- 2320 mètres linéaires de chemins réhabilités en sable stabilisé concassé
- Réalisation d'une passerelle en aluminium de 12 mètres de long, accessible aux piétons et cyclistes dotée d'un revêtement anti-dérapant en résine reposant sur 4 micropieux de 13 mètres de profondeur
- Aménagement d'une aire de jeux de 640m², incluant 457m² dédiés aux jeux pour enfants, 123 m² pour un terrain de beach-volley et 60m² réservés à un espace pétanque.

Détail de l'aire de jeux pour enfants : structure principale avec toboggan, représentant une coque d'un navire, poupe du bateau équipée d'une large assise avec dossier et d'un gouvernail, balançoire nid centrale, sascule « tape-cul », canot de sauvetage en bois, poutres d'équilibre, bancs avec dossier, cabanes de type « Robinson » réalisées en saule vivant tressé.

Vers un nouveau modèle de financement communal

Ce projet illustre aussi l'évolution du modèle économique des collectivités. Alors que les dotations d'État diminuent et que les aides se raréfient, il devient essentiel pour les communes de développer des projets générateurs de recettes. Le camping constitue ainsi l'un de nos « *meilleurs atouts* » : investir dans cet équipement, c'est investir dans l'avenir de Lembach.

En valorisant notre patrimoine et en optimisant nos infrastructures touristiques, nous renforçons l'attractivité de notre village tout en assurant un retour financier bénéfique à toute la communauté.

Décharge sauvage de pneus

Depuis plusieurs années, le site de l'ancienne scierie, à la sortie de Lembach vers l'Allemagne, aujourd'hui à l'abandon, est devenu le théâtre régulier de dépôts illégaux de pneus et de divers déchets. Ce fléau environnemental, signalé à de nombreuses reprises par les habitants et relayé sur les réseaux sociaux, mobilise la municipalité depuis longtemps.



Consciente des nuisances pour les riverains et du danger pour l'environnement, la Commune de Lembach a pris plusieurs mesures concrètes pour tenter d'enrayer ce phénomène. Malgré l'absence prolongée du propriétaire du site, domicilié en Allemagne et resté injoignable en dépit de nombreuses tentatives, la Commune n'a pas baissé les bras.

Elle a été en contact avec le coordinateur du Bas-Rhin pour ALSACE NATURE afin de trouver des solutions.

Elle a également été en contact avec l'Office Français de la Biodiversité et le Parc Régional des Vosges du Nord.

Des démarches actives, mais peu de soutien judiciaire

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, accompagnée d'une demande d'entraide judiciaire internationale. La procédure a été classée sans suite par le Parquet en mars dernier, estimant que la poursuite serait « *non proportionnée ou inadaptée* ».

Face à ce revers, le maire et l'équipe municipale ont décidé de ne pas rester les bras croisés. Fin mars, la Commune a financé l'installation d'un dispositif de barriérage autour de la parcelle afin de freiner les dépôts sauvages, après l'avoir fait totalement nettoyer.

L'opération a nécessité un engagement financier conséquent, totalement à la charge de la Commune :

- **1 283,04 €** pour l'achat de barrières HERAS,
- **750 €** pour la mobilisation des agents techniques et administratifs,
- **974,40 €** pour l'évacuation de 2,32 tonnes de pneumatiques usagés,
- Sans compter le bénévolat des élus.

Préalablement à la pose de ce dispositif, la Commune avait procédé à l'évacuation d'environ 200 pneus, grâce à la coopération des Communes voisines qui ont cédé leurs quotas de collecte.

Depuis la mise en place des barrières, plus aucun dépôt n'a été signalé sur le site. Les habitants eux-mêmes ont exprimé leur satisfaction face à cette initiative salutaire.

Le maire a récemment informé le Sous-Préfet des efforts entrepris, rappelant que la municipalité est pleinement investie dans la lutte contre les incivilités et pour la préservation de son territoire.

À travers cette action, la Commune de Lembach adresse un message clair : l'abandon d'un site ne saurait justifier qu'il devienne une décharge à ciel ouvert. La responsabilité individuelle, la responsabilité collective, la coopération intercommunale et l'engagement local restent les clés de voûte pour endiguer durablement ces dérives.

État civil 2024

Naissances

20/02/2024 : **Naemi**, Maryse à WISSEMBOURG fille de **Moïse PAPINI** et **Marina WALTER**
14/04/2024 : **Manoah**, Eliakim né à WISSEMBOURG fils de **Jonathan PHILIPPOT** et **Viviane WALDMEYER**
28/07/2024 : **Aaron** à HAGUENAU fils de **Emilien REBSTOCK** et de **Lesly VELTZ**.
10/08/2024 : **Quinn**, Arthur à HAGUENAU fils de **Félix ROOS** et de **Charlotte HINZ**.
06/11/2024 : **Mia**, Any à WISSEMBOURG fille de **Anthony LEITNER** et de **Lise GUTH**
18/11/2024 : **Roxanne**, Annie, Véronique à WISSEMBOURG fille de **Aimé MARTIN** et de **Sarah RIBES**



Mariages

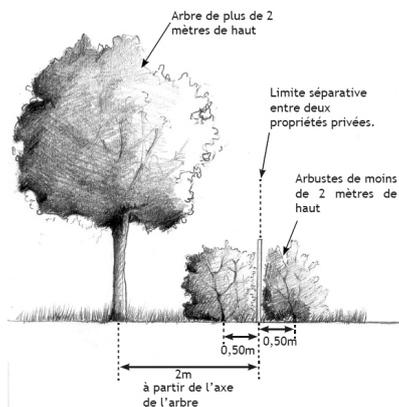
10/08/2024 : **Jérôme MARTIN** et **Priscillia MARINKOVIC**
24/08/2024 : **Cédric ANDRIAMAHOLISON** et **Laetitia RICHTER**
21/09/2024 : **Gilles ZINCK** et **Angélique RENAUD**

Décès

07/01/2024 : **LADAME Claude** (92 ans)
09/01/2024 : **STEPHAN** née **KLEIN Marie** (87 ans)
10/02/2024 : **MAYER** née **ROSER Madeleine** (88 ans) (EHPAD)
29/02/2024 : **WITTMANN Francis** (76 ans)
04/03/2024 : **LIENHARD Georges** (83 ans)
26/03/2024 : **FAVREAU François** (69 ans)
28/03/2024 : **LOHNER** née **HOELTZEL Marthe** (88 ans) (EHPAD)
16/04/2024 : **BREUNER Jean-Jacques** (78 ans)
23/04/2024 : **HAUSBERGER** née **GEROME Irène** (88 ans)
02/05/2024 : **SERAPHIN** née **SCHIMPF Alice** (90 ans) (EHPAD)
17/05/2024 : **RICHERT Jean Marc** (65 ans)
08/06/2024 : **THEILMANN Martin** (76 ans) (EHPAD)
26/06/2024 : **EBERSOHL** née **NIPPERT Minna** (91 ans) (EHPAD)
27/06/2024 : **WIEHN Joseph** (80 ans)

06/07/2024 : **EICHELDINGER Jean** (93 ans) (EHPAD)
10/07/2024 : **SATORI** née **BIERLING Viviane** (76 ans)
13/07/2024 : **BAUER Laurence** (95 ans)
16/07/2024 : **KLEIN** née **HUHARDEAUX Suzanne** (84 ans) (EHPAD)
16/08/2024 : **SPILL** née **MEYER Marie** (99 ans)
30/08/2024 : **PAUTLER** née **BIERLING Annie** (77 ans)
31/08/2024 : **AMRHEIN Geneviève** (83 ans) (EHPAD)
17/09/2024 : **DURRHEIMER Emile** (90 ans)
22/09/2024 : **BITTMANN** née **SCHENCK Paulette** (79 ans) (EHPAD)
23/09/2024 : **KLEIN André** (86 ans)
06/10/2024 : **BILLMANN Alphonse** (96 ans) (EHPAD)
18/10/2024 : **KETTERING** née **KUHN Lydia** (90 ans)
19/10/2024 : **BIERLING** née **GUTHMULLER Madeleine** (90 ans)
19/10/2024 : **PAUTLER Gérard** (78 ans)

Les plantations privées



Les plantations (arbres, haies, arbustes) sont soumises à des règles précises destinées à préserver la sécurité, la salubrité publique et les bonnes relations de voisinage.

1. Distances minimales à respecter

Selon l'article 671 du Code civil :

- Les plantations dont la hauteur dépasse 2 m doivent être implantées à au moins 2 m de la limite séparative.
- Les plantations inférieures ou égales à 2 m de hauteur doivent être à au moins 0,50 m de la limite séparative.

⚠ À noter :

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol jusqu'à la cime de l'arbre ou de la haie.

2. Entretien des plantations

Le propriétaire doit procéder :

- à l'**élagage régulier** des arbres et haies (y compris ceux plantés en limite)
- à la taille des **branches qui dépassent chez le voisin** (même si la plantation respecte la distance)
- à l'**enlèvement des racines ou ronces** qui empiètent sur la propriété voisine



3. Plantations sur domaine public ou privé communal

- Toute plantation **sur le domaine public** (ex. : trottoirs, alignements) **est interdite sans autorisation** de la commune.
- Les **arbres plantés par la commune** ne peuvent être modifiés, taillés ou supprimés par un particulier sans autorisation.

Le stationnement dans la commune

Afin de garantir la sécurité de tous et de préserver la qualité de vie dans notre commune, la municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des usagers les règles essentielles en matière de stationnement sur l'ensemble du territoire communal.



Ces règles de stationnement ne sont pas là pour contraindre, mais pour permettre à chacun de circuler, de se garer et de se déplacer en toute sécurité. Un stationnement gênant peut rapidement compliquer la vie quotidienne des riverains : accident, accès bloqué aux habitations, passages piétons obstrués, difficulté d'accès pour les véhicules d'urgence ou de collecte des déchets...

Il est ainsi rappelé que :

- Le **stationnement sur les trottoirs**, même partiel, est **strictement interdit**, sauf signalisation spécifique. Les trottoirs sont réservés aux piétons, personnes à mobilité réduite et poussettes.
- Le **stationnement devant les sorties de garage**, les portails ou les entrées privées est prohibé.
- Les **zones de livraison**, les **emplacements réservés aux personnes en situation de handicap** ou les arrêts de bus doivent rester libres en permanence.
- Le **stationnement en double file**, souvent toléré à tort pour un « arrêt rapide », reste une infraction et un facteur de danger important.
- Le **stationnement alterné**, en cas de neige ou de verglas, peut être activé afin de permettre le passage des engins de déneigement. Merci de respecter les consignes transmises à ces occasions.

Afin de garantir une meilleure rotation des véhicules et de faciliter l'accès aux commerces et services du centre du village, certaines zones de notre commune sont réglementées en **zone bleue**.

La zone bleue est un espace de stationnement gratuit mais limité dans le temps. Elle permet de favoriser le stationnement de courte durée.

Cette zone s'étend sur les sections suivantes :

- Rue de Mattstall, devant la Mairie,
- Route de Bitche, à hauteur des numéros 4 et 5,
- Route de Wissembourg, à hauteur du numéro 7 et devant l'ancienne boucherie MULLER,
- Route de Woerth à hauteur du numéro 6

Le stationnement est **limité à 1h30** du lundi au vendredi, entre **7h30 et 18 h** et le **samedi entre 07h30 et 13 h**.

Les usagers doivent apposer un **disque de stationnement européen** bien visible derrière le pare-brise, indiquant l'heure d'arrivée.

L'absence de disque ou le dépassement du temps autorisé peut entraîner une **amende forfaitaire**.

Ces règles visent à favoriser un partage équitable de l'espace public et à soutenir l'activité locale en assurant un roulement efficace des places de stationnement.

La commune de Lembach remercie l'ensemble de ses habitants et visiteurs pour leur sens des responsabilités. Le respect des règles de stationnement est un geste simple, mais essentiel pour un cadre de vie harmonieux.



Règles d'urbanisme

Ce qu'il faut savoir avant de construire ou rénover

Dans un souci de préservation du cadre de vie et du respect des règles communes, la municipalité de **Lembach** rappelle à ses administrés que **toute modification apportée à un bâtiment ou à un terrain** est soumise à **des règles d'urbanisme strictes**.

Qu'il s'agisse d'un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou même d'un simple changement d'aspect extérieur, il est impératif de **se renseigner en amont**.

Quels travaux nécessitent une autorisation ?

- ✓ Construction d'un abri de jardin, garage, carport
- ✓ Pose d'une clôture ou d'un portail
- ✓ Ravalement de façades, changement ou non de couleur
- ✓ Création d'une terrasse, véranda ou pergola
- ✓ changement de menuiserie (installation de volets roulants (solaires par exemple), changement des fenêtres,...)
- ✓ Installation de panneaux solaires
- ✓ Modification de la toiture ou des ouvertures (fenêtres, portes)
- ✓ Division de parcelle ou changement de destination d'un bâtiment



Même des **travaux mineurs** peuvent nécessiter une **déclaration préalable**. N'attendez pas d'être en infraction pour vous renseigner !

📄 Quelles démarches effectuer ?

➔ Avant d'entreprendre un quelconque projet, vous pouvez contacter le **service urbanisme** de la mairie pour :

- Vérifier la **réglementation locale** (si une zone protégée s'applique)
- Déterminer si une **déclaration préalable** ou un **permis de construire** est nécessaire
- Être conseillé sur les **formes, matériaux et couleurs** autorisés

⚠ Travaux sans autorisation = infraction

Réaliser des travaux sans autorisation ou en contradiction avec celle obtenue vous expose à :

- 🚫 Une amende
- 🏠 Une obligation de remise en état voir Un arrêt du chantier

Construire, oui – mais dans les règles !

L'urbanisme n'est pas là pour brider les projets, mais pour garantir une **cohérence architecturale**, une **harmonie visuelle** et la **sécurité de tous**. C'est également un moyen de **préserver le patrimoine local** et l'identité de notre commune.

☎ Besoin d'aide ? La mairie vous accompagne !

Le **service urbanisme** de la mairie de Lembach est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avant de débiter un projet, même modeste.

📍 Contact : Mairie de Lembach – 03 88 94 42 84

- 🕒 Horaires d'accueil : du mardi au vendredi, 8h à 12h et tous les après-midis sur rendez-vous uniquement
- ✉ secretariat@lembach.fr

📁 Un projet bien préparé, c'est un projet réussi... et conforme !

Nos amis les bêtes

Afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et le bien-être de tous, voici un rappel des principales règles à respecter pour les propriétaires de chiens :

1. Tenue en laisse obligatoire

Dans les lieux publics (rues, parcs, chemins, etc.), les chiens doivent être tenus en laisse. Cela permet d'éviter les incidents avec d'autres animaux ou personnes.

2. Ramassage des déjections

Il est obligatoire de ramasser les déjections de son chien. Merci de vous munir de sacs lors des sorties avec vos chiens, et de ne pas jeter ces sacs dans la nature, pour ainsi préserver la propreté des espaces publics.

3. Accès interdit à certains lieux

Les chiens peuvent être interdits dans certaines zones (aires de jeux, écoles, jardin de la paix, le cimetière, etc.). Merci de respecter les panneaux de signalisation.

4. Identification obligatoire

Tout chien doit être identifié (puce ou tatouage) conformément à la législation en vigueur. Cela permet de retrouver le propriétaire en cas de perte.

5. Vaccination et soins

Votre chien doit être à jour de ses vaccins, notamment contre la rage. Des soins réguliers assurent sa bonne santé et limitent les risques pour autrui.

6. Chiens catégorisés

Les chiens de catégorie 1 et 2 (dits « chiens dangereux ») doivent faire l'objet de déclarations spécifiques en mairie et respecter des règles strictes : muselière, assurance, permis de détention, etc.

7. Aboiements excessifs

Les aboiements intempestifs, surtout de manière répétée ou prolongée, peuvent constituer une nuisance sonore. Les propriétaires sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour limiter ces nuisances (éducation, consultation vétérinaire, etc.).

8. Clôture et sécurité

Les propriétaires doivent s'assurer que leur chien ne puisse pas sortir librement de leur propriété. Une clôture adaptée et bien entretenue est indispensable pour garantir la sécurité de tous.



Rappel : ce numéro du bulletin municipal et de nombreuses autres informations relatives à la vie de notre village, sont disponibles sur le site internet de la Mairie à l'adresse : www.lembach.fr

